



**COMMUNE DE LA BOISSIERE DU DORE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 08 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La BOISSIERE DU DORÉ, dûment convoqué le 27 novembre 2020 s'est réuni, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID-19, à la salle Montfort, sous la présidence de Monsieur Maurice BOUHIER, Maire.

**Etaient présents** : BOUHIER Maurice, ROBERT Denis, JOUSSEAUME Valérie, PAQUET Philippe, PRAMPART Sandrine, GABORIT Bernard, BONNET Christophe, CASTILLO Lolita, RABASTE Jérôme, CHABOT Cédric, CAUCHEFER Fanny, GRASSET Florent.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : BERNARD Myriam (procuration à BOUHIER Maurice), BRIDOUX Sandrine (procuration à CASTILLO Lolita), LAMOUREUX Chloé (procuration à GRASSET Florent).

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire, constatant le quorum, ouvre la séance à 19h30.

Madame Lolita CASTILLO est désignée Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2020 est validé à l'unanimité des membres présents.

**1 – Décision Modificative n° 03 – DEL 2020-72**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux ont été effectués en régie par les agents du service technique. Par travaux en régie, il faut entendre les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la commune qui met en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués ainsi que des fournitures. Ces travaux viennent accroître le patrimoine de la commune et sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité et justifient donc leur éligibilité au F.C.T.V.A. Il convient d'effectuer une décision modificative afin de prendre en compte budgétairement ces montants.

Section de fonctionnement :

011 - Dépense au 6078 – augmentation de crédits	3 882.21 €
042 - Recettes au 722 – augmentation de crédits	3 882.21 €

Section d'investissement :

020 - Dépense au 2313 – augmentation de crédits	3 882.21 €
040 - Dépense au 2041511 – diminution de crédits	3 882.21 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :  
➔ **ADOPTENT** la Décision Modificative n° 03 telle que présentée ci-dessus.

**2 – Redevance d'Occupation du Domaine Public gaz (RODP 2020) – DEL 2020-73**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique qu'un réseau gaz traverse la commune en partant du poste installé près du lagunage route de Vallet pour rejoindre la zone du Sapin Vert.

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes de redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

La commune de La Boissière du Doré peut prétendre à la RODP selon la formule de calcul suivante :  $(0.035 \times L + 100) \times 1.26 = 193 \text{ €}$ . (L étant la longueur de canalisation soit 1 515 mètres et 1.26 étant un coefficient de revalorisation appliqué au taux de base 0.035).

Conformément à l'article L 2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➡ **VALIDENT** le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2020 qui s'établit à 193 €.

➡ **DIT** qu'un titre de 193 € sera établi à l'encontre de GRDF.

### **3 – Avenant n° 03 en moins-value – Marché de réfection de toiture salle Buxéria – DEL 2020-74**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que les travaux relatifs au désamiantage et à la re-couverture de la salle Buxéria sont terminés. Le marché de base prévoyait la fourniture d'un asservissement pour 4 lanterneaux de désenfumage pneumatique comprenant armoire, cartouche, cuivre, raccords laiton et moulures blanches, l'ensemble pour un montant de 3 445.54 € HT. Il n'a pas été nécessaire de changer cet ensemble resté en très bon état. Il propose donc de valider un avenant en moins-value.

Récapitulatif

• Marché de base :	86 054.25 € HT
• Avenant n° 01 :	17 904.48 € HT
• Avenant n° 02 :	2 291.64 € HT
• Avenant n° 03 :	- 3 445.54 € HT (asservissement)

Soit un total de marché avec avenants inclus qui s'élève à 102 804.83 € HT (% total d'augmentation : 19.465).

Pour mémoire :

L'avenant n° 01 correspond aux travaux supplémentaires préconisés par la Direccte venue sur place et qui ont consisté au changement de la partie isolation prévue dans l'appel à concurrence mais pas retenus lors de la signature du marché.

L'avenant n° 02 correspond à l'épaisseur de l'isolation qui a été doublée.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➡ **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 03 en moins-value avec l'entreprise GUEBER, montant de l'avenant 3 445.54 € HT.

#### **Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Vente d'une maison d'habitation sise 20 Le Sapin Vert

Propriétaires : M. BERNARD KARL

Acquéreurs : M. CASSEROUX Jean-Pierre

La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

## Informations diverses

Madame JOUSSEAUME doit se renseigner sur la procédure des biens sans maître. Une habitation serait concernée sur la commune. Voir si l'impôt foncier est payé.

Monsieur le Maire indique que la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) est instaurée, elle s'appliquera dès 2021.

Monsieur PAQUET indique que l'expert de l'assurance de la commune a été saisi pour les désordres liés aux infiltrations par la toiture à la salle Buxéria. Il est venu sur place constater et demande deux devis de remise en état. Les plaques du plafond doivent être changées et il préconise de ne pas démonter les chauffages suspendus.

Madame JOUSSEAUME indique que Sébastien LAURENT a transmis un dossier complet dans le cadre de son extension. Cette extension est d'ailleurs réduite pour passer de 20 ha à 12.5 ha. Ce dossier a été transmis au service urbanisme de la CCSL et au cabinet Ouest Aménagement.

Par ailleurs, elle précise que la commission urbanisme se réunira le mardi 15 décembre après le bureau.

Monsieur le Maire indique que des sacs d'ordures ménagères sont régulièrement déposés dans la commune et notamment auprès des conteneurs de tri sélectif. Des adresses ont été trouvées, des rappels à l'ordre effectués et un titre de 200 € envoyé.

## Informations des commissions

### ❖ Commission Déplacements Mobilités :

Monsieur BONNET fait part de plusieurs réflexions qui ont été évoquées lors de cette commission :

- Une location sur 2 ans de vélos électriques pour aider les sans emploi. Pour exemple, la Communauté de Communes Erdre et Gesvres met en prêt des vélos dans les maisons de l'emploi de son territoire pour les personnes en insertion ou réinsertion, en lien avec le service emploi, la mission locale et les associations intermédiaires du territoire.
- L'application de covoiturage Ouestgo fonctionne mal : manque de visibilité et manque de communication malgré une vidéo en ligne.
- Le manque de parking de covoiturage.
- Les pistes cyclables : St Julien de Concelles/Le Loroux Bottereau
- Les voies partagées

Madame JOUSSEAUME fait remarquer que le passage à pied du bourg vers le Sapin Vert est beaucoup emprunté, voir pour l'élargir afin d'y intégrer les vélos : voie douce sécurisée avec une signalétique.

Pour diminuer la vitesse dans le bourg, un radar pédagogique pourrait-il être loué ?

### ❖ Commission Enfance Parentalité :

Monsieur ROBERT indique qu'une commission enfance parentalité a eu lieu. Les points suivants ont été abordés :

- Présentation du Relais Assistantes Maternelles avec les objectifs pour les années à venir :
  - Encourager les assistantes maternelles à se former, évoluer
  - Apporter aux parents un accompagnement adapté à leurs besoins
  - Que les partenaires contribuent à la réussite des actions inscrites dans la Convention Territoriale Globale « Grandir ensemble en Sèvre et Loire » pour la période 2019/2023.

14 assistantes maternelles sont agréées et en activité sur la commune pour 52 places théoriques.

❖ Commission Développement Durable :

Madame CASTILLO indique que les dossiers portés par cette commission paraissent compliqués.

❖ Commission déchets :

Madame CASTILLO a participé à la commission lors de laquelle le budget a été présenté. La présentation a été très intéressante mais il est bon de rappeler qu'il y a un gros travail à effectuer sur le tri sélectif. Moins on trie, plus on va payer. Les cours du papier et du verre ont chuté.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,  
La séance est levée à 20h45*